



SEMINAIRE UMP COURBEVOIE - 13 OCTOBRE 2007

QUELLE POLITIQUE DE LA NUTRITION, NOTAMMENT AU NIVEAU LOCAL ?

Le deuxième Plan national nutrition santé a été lancé cette année. Une bonne alimentation, la pratique sportive participent en effet à la réduction des risques de cancer, de maladies cardiovasculaires,... qui sont les principales causes de surmortalité en France. Dans le cadre de ce programme, les villes peuvent signer des Chartes de ville active du PNNS. Quelles sont les actions locales qui pourraient être entreprises dans ce cadre ?

1. Quels sont les enjeux d'une politique de nutrition ?

L'obésité croît rapidement en France, spécialement depuis le début des années 1990 ; mais surtout elle apparaît de plus en plus jeune (16% des enfants en surpoids contre 5% en 1980) et frappe surtout les populations défavorisées (25% des enfants défavorisés). Les pathologies associées à une mauvaise nutrition (les maladies cardiovasculaires entraînent 170.000 morts par an ; le diabète « gras » touche 2 millions de Français mais aussi les cancers, l'ostéoporose, l'anorexie...) pèsent très lourd dans les dépenses de l'Assurance maladie (ces pathologies coûtent 5 milliards d'euros par an, la part attribuée à la mauvaise nutrition atteindrait 800 millions d'euros).

2. Quel est le bilan du premier programme national nutrition santé (PNNS) et de la loi de santé publique de 2004 ?

La France s'était dotée dès 2001 d'un Programme national Nutrition Santé et était ainsi devenue le premier pays européen à disposer d'une telle stratégie. Le premier PNNS a établi des recommandations nutritionnelles qui associent santé et plaisir. Elles ont été largement diffusées par le biais de campagnes de communication et de guides, distribués à plus de 5 millions d'exemplaires. La place nouvelle de la nutrition dans nos politiques de santé a été consacrée dans les textes, avec la loi de santé publique d'août 2004, comme dans les actes, avec une augmentation de 30% ces deux dernières années des moyens qui lui sont dédiés. 9 objectifs touchant les carences et les excès courants et 3 mesures de la loi de santé publique d'août 2004 lui sont consacrés. Parmi ces mesures, **l'introduction de messages sanitaires dans les publicités alimentaires est rentrée en application dès le 1^{er} février 2007**. Ces messages sont présents dans les publicités à la télévision, la radio, dans la presse, sur les affiches publicitaires mais aussi dans les brochures de la distribution. Les messages sanitaires ont été définis par le ministère de la santé Ils reprennent les messages du PNNS et seront présentés en alternance. Les voici :

- « Pour votre santé, mangez au moins cinq fruits et légumes par jour »,
- « Pour votre santé, pratiquez une activité physique régulière »,
- « Pour votre santé, évitez de manger trop gras, trop sucré, trop salé »,
- « Pour votre santé, évitez de grignoter entre les repas »

3. Quels sont les axes du PNNS 2 présenté en septembre 2006 ?

Face à l'accroissement de l'obésité et des pathologies liées à une mauvaise nutrition, il apparaît aujourd'hui nécessaire de **refonder notre politique nutritionnelle** en lui donnant de **nouvelles ambitions en matière :**

- 1- de prévention, tournées sur l'éducation nutritionnelle, et prévoyant d'agir aussi sur l'offre alimentaire
- 2- de dépistage précoce et de prise en charge des troubles nutritionnels (obésité, dénutrition)



SEMINAIRE UMP COURBEVOIE - 13 OCTOBRE 2007

3- de ciblage sur les populations défavorisées et les personnes précaires, et de mobilisation des acteurs associatifs et des collectivités locales

Enfin, il renforce l'effort de recherche et d'expertise en matière nutritionnelle et lutte contre les phénomènes de stigmatisation, avec un groupe de travail consacré à l'image du corps.

Le PNNS 2 comporte 9 objectifs prioritaires qui seront régulièrement évalués : réduction de 20% du nombre de personnes en surpoids ou obèses, augmentation de l'activité physique pour atteindre l'objectif d'une demie heure quotidienne, augmentation du nombre de personnes qui consomment cinq fruits et légumes par jour.

Il est particulièrement novateur en ce qu'il **associe les acteurs économique de l'industrie alimentaire qui ont déjà été nombreux à signer des engagements portant sur la composition nutritionnelle des aliments, leur présentation et leur promotion. De la même façon, les entreprises de restauration collective sont invitées à signer des engagements similaires.** Enfin un **référentiel nutritionnel pour la restauration scolaire** est défini dans la réglementation. La France a été le premier pays à proposer de tels engagements.

4. Quelles actions mener au niveau local ?

Les maires peuvent s'engager dans la démarche du PNNS, par le biais des chartes de villes actives prévoyant une attention à la cantine scolaire, mais aussi à l'activité physique (par exemple ramassage scolaire des enfants vulnérables et activités adaptées le mercredi, incitation à la marche en ville...)

La nutrition représente un enjeu majeur de santé publique.

Quelles sont vos connaissances en matière de nutrition ?

Etes-vous sensibles aux messages de prévention associés aux publicités ?

Quel regard portez-vous sur les troubles du comportement et leur lien avec l'image du corps ?

Que peut faire une ville comme Courbevoie ?



SEMINAIRE UMP COURBEVOIE - 13 OCTOBRE 2007